

LA LETTRE DU HÉRISSON

Reconnue d'utilité publique
depuis 1976

> LH N°268

> Hiver 2018

**POLLUTION
DES NAVIRES**
Victoire
historique

PAGE 2

BIODIVERSITÉ
Avalanche de
cadeaux pour
les chasseurs

PAGE 4



**CE POUR QUOI
NOUS NOUS
BATTONS**

**NUMÉRO SPÉCIAL
50 ANS**



édito

MICHEL DUBROMEL
PRÉSIDENT DE FNE



Le 5 octobre dernier, France Nature Environnement fête ses 50 ans. En 1968, le ministère de l'Environnement n'existait pas encore et ce sont donc les citoyens qui se sont emparés les premiers de la question écologique, réalisant l'importance de mutualiser les forces vives pour agir efficacement en tant que lanceurs d'alerte mais également comme force de propositions. Pendant 50 ans, France Nature Environnement a été de tous ces combats tout en portant une méthode, celle du dialogue entre toutes les parties prenantes. Les mobilisations récentes pour le climat et contre les pesticides témoignent d'une volonté partagée de faire bouger les lignes, sans s'en tenir au rythme à contretemps des « décideurs ». En parallèle, des mouvements très hétérogènes de contestation liés à la hausse des carburants se sont fait jour, aux motivations parfois sincères, parfois obscures. Ces mobilisations ne se ressemblent ni sur la forme ni sur le fond mais renvoient les décideurs à un double impératif. Tout d'abord changer de braquet, en étant à la fois plus cohérents et beaucoup plus ambitieux. Changer de méthode ensuite, en impliquant pleinement associations, syndicats et élus territoriaux. France Nature Environnement est favorable à la fiscalité écologique, levier incontournable pour engager la transition énergétique, mais nous ne pouvons que déplorer le manque de vision, d'accompagnement et de solutions alternatives proposées. En 2019, opposer enjeux environnementaux et sociaux est irresponsable. Depuis nos tout débuts, notre conviction profonde est que l'écologie est la solution, dessinant un modèle où l'environnement est notre allié, garant d'un cadre de vie sain et désirable pour la société dans son ensemble... ainsi que pour les générations futures. C'est ce cap ambitieux, réconciliant écologie, santé et vie des territoires, que nous nous emploierons à défendre... pour les 50 prochaines années et au-delà !

LE CHIFFRE

+ de 1 000

Le nombre d'irrégularités – vitrines, enseignes, locaux des entreprises... illuminés en pleine nuit – relatives à la réglementation en matière de pollution lumineuse relevées par notre réseau Sentinelles de la nature lors de l'opération #RendezVousLaNuit, fin octobre. Retrouvez les détails de notre enquête et la suite de notre campagne de sensibilisation sur fne.asso.fr et sentinellesdelanature.fr

La Lettre du Hérisson est éditée par France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, fondée en 1968, reconnue d'utilité publique en 1976. **Directeur de la publication** : Michel Dubromel **Rédacteur en chef** : Antoine Gaillard **FNE** 81-83 boulevard de Port-Royal 75 013 Paris / www.fne.asso.fr / information@fne.asso.fr **Conception graphique et réalisation** : Cito / www.cito.fr **Impression et routage** : Imprimerie des Hauts de Vilaine – BP 52179 – 35 221 Châteaubourg Cedex / Dépôt légal : Janvier 2019 / ISSN 1632 4315

La reproduction des articles de la Lettre du Hérisson est autorisée pour les particuliers et les associations sous réserve d'en citer la source datée, les auteurs, et sans utiliser les photographies. La Lettre du Hérisson est imprimée sur du papier Cyclus Print, un papier recyclé, par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.

POLLUTION DE L'AIR

Condamnation historique d'un navire de croisière

Le 28 mars dernier, dans le port de Marseille, des inspecteurs constataient l'infraction du navire de croisière Azura, qui utilisait un carburant avec une teneur en soufre supérieure aux normes autorisées. L'emploi de ce carburant irrégulier mais moins cher lui permettait de réaliser des économies... au détriment de la santé des Marseillais et de la qualité de l'air et de l'eau ! Nous nous sommes immédiatement portés partie civile, aux côtés de France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, Surfriider Foundation Europe, et la LPO PACA.

Le procès qui s'est ensuivi a abouti à la condamnation, le 26 novembre dernier par le Tribunal correctionnel de Marseille, du capitaine du paquebot et de son armateur, la société Carnival PLC, à payer une amende de 100 000 euros pour avoir dépassé les normes de pollution.

Cette décision constitue une première historique en France et vient couronner le travail que nous

menons, depuis 3 ans déjà en partenariat avec l'association allemande NABU, pour mettre en lumière l'importante pollution de l'air générée par les navires de croisière.

Cette première condamnation envoie enfin un signal fort à tous les armateurs et capitaines de navire, y compris de croisière : leur responsabilité peut être directement engagée lorsqu'ils dépassent les règles fixées contre les pollutions de l'air.

Rappelons que les émissions soufrées sont extrêmement nocives pour la santé et causent, d'après les dernières études, environ 50 000 morts prématurés chaque année rien qu'en Europe. Du côté de l'environnement, ces émissions participent à l'appauvrissement et à l'acidification des milieux naturels, notamment de l'océan.

Retrouvez notre enquête sur l'insoutenable pollution de l'air du transport maritime sur fne.asso.fr



© Didier Duforest CC BY-SA 4.0

MODE

Halte au gaspillage textile

Particulièrement investies pour œuvrer à la prévention des déchets, les associations du mouvement France Nature Environnement organisent chaque année des centaines d'actions durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, qui s'est tenue du 17 au 25 novembre 2018. Cette année, nous avons apporté un coup de projecteur sur le gaspillage textile, à travers des expositions, fêtes de la récup', ateliers de couture, trocs textiles, diffusion de supports pédagogiques... Autant de moments de rencontres et d'échanges qui ont permis aux participants de découvrir les astuces et bonnes pratiques permettant d'entretenir une belle garde-robe tout en réduisant l'impact environnemental de celle-ci !



Retrouvez notre enquête sur l'impact de l'industrie de la mode sur fne.asso.fr



France Nature Environnement est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance. comitecharte.org

MÉTAM-SODIUM

L'alerte de nos associations

Fin septembre et début octobre, des intoxications de travailleurs agricoles, de lycéens et de riverains se produisaient en Maine-et-Loire, rendant nécessaire l'hospitalisation d'une vingtaine de personnes. En cause : le métam-sodium, pesticide extrêmement puissant employé pour la culture de la mâche.

La Sauvegarde de l'Anjou, association départementale membre de France Nature Environnement, portait immédiatement plainte contre X et alertait médias et pouvoirs publics afin que la lumière soit faite sur ces dysfonctionnements inquiétants. La répétition d'intoxications à un intervalle si court soulignait les difficultés des maraîchers à maîtriser le métam-sodium, substance volatile dont les effets délétères pour l'homme et son environnement sont documentés de longue date, comme l'a rappelé dans les médias Yves Lepage, président de la Sauvegarde de l'Anjou.

Le 26 octobre, après une campagne de contrôles révélant de nombreux manquements à la réglementation dans le Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique, un arrêté interministériel suspendait l'utilisation des

pesticides à base de métam-sodium, avant que l'ANSES n'annonce, le 5 novembre, son intention de retirer définitivement l'autorisation de mise sur le marché des produits basés sur cette substance en France.

France Nature Environnement et la Sauvegarde de l'Anjou ont salué cette décision nécessaire, tout en déplorant qu'il ait fallu pour cela agir dans la précipitation après plus de 80 cas d'intoxications. Nous demandons une stratégie nationale pour sortir à très court terme des molécules les plus toxiques et à plus long terme pour accélérer la transition vers le modèle agroécologique, s'appuyant sur les processus naturels et le fonctionnement des écosystèmes plutôt que sur le remplacement d'un produit de traitement nocif par un autre...

Découvrez notre dossier consacré à l'agroécologie sur fne.asso.fr

FILIÈRE CHOCOLAT

Première victoire contre la déforestation

En décembre, France Nature Environnement, en partenariat avec l'ONG internationale Mighty Earth, lançait une campagne de mobilisation contre la déforestation liée à la filière chocolat. Nous appelions notamment le public à interpeller Système U, distributeur qui regroupe les enseignes Hyper U, Super U et Marché U. Pourquoi ? Le groupe faisait la sourde oreille à nos demandes de prises de contact pour l'inciter à exclure de sa chaîne d'approvisionnement le cacao issu de la déforestation et du travail des enfants. Après plus de 2 500 mails envoyés en moins de 5 jours au Président Directeur Général et au directeur de la RSE du groupe, la mobilisation de nos sympathisants et du public a payé ! Le groupe a finalement pris contact avec nous et se montre prêt à s'engager dans les démarches d'amélioration de son approvisionnement en chocolat.

Retrouvez notre dossier complet à ce sujet sur fne.asso.fr

Par votre don vous nous aidez à protéger la Nature et l'Environnement

A renvoyer sous enveloppe affranchie à FNE – 3 rue de la Lionne – 45 000 Orléans ou à remplir sur fne.asso.fr

Oui, je me sens concerné-e par la protection de la nature et de l'environnement et désire continuer à soutenir les actions de France Nature Environnement.

Je donne : 15 € 20 € 30 € 50 € ou..... €

Plus simple, plus rapide, je donne sur fne.asso.fr

MES COORDONNÉES :

Mme M.

Nom : CP :

Prénom : Ville :

Adresse :

..... Email :

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre de France Nature Environnement.

Je souhaite recevoir la Lettre du Hérisson :
 en version papier (indiquez votre adresse ci-contre)
 en version électronique (indiquez votre email ci-contre)

Confidentialité : vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal et bénéficier de la réduction d'impôts. Nous les utilisons uniquement à des fins de gestion et d'information. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent.



MERCI

Votre fidélité est notre force

À l'occasion des 50 ans de France Nature Environnement, l'équipe bénévole et salariée souhaite souffler ces bougies avec tous les donateurs, donatrices et mécènes qui nous soutiennent et dont la fidélité est indéfectible.

Dans les nombreux combats difficiles que nous menons pour préserver le vivant, vous êtes nombreux à nos côtés et à nous soutenir par votre générosité qui s'exprime sous toutes ces formes : les produits de la gamme « Agir » du Crédit Coopératif, vos dons ponctuels et spontanés, votre souscription au don régulier qui nous aide à pérenniser nos actions... et enfin vos courriers qui nous touchent à chaque fois grandement ! Fidèles à nos engagements, nous continuerons à communiquer en toute transparence quant à l'utilisation des fonds qui nous sont confiés et à œuvrer avec exigence pour la protection de la nature et de l'environnement au quotidien.

Nous ne le dirons jamais assez : merci, tout simplement... et passez une très belle année 2019 !



FNE DANS LES MÉDIAS



Pesticides
France Info, le 22 octobre
« Le métam-sodium est un produit très volatile, difficile à maîtriser. C'est la raison pour laquelle il a été éliminé dans beaucoup de pays européens. [...] Sa toxicité est connue et reconnue, c'est notamment précisé dans un rapport ministériel qui établit la nécessité de s'en débarrasser rapidement. Il y a des contraintes d'utilisation fixées par l'Europe, notamment le fait qu'il ne puisse pas être épandu à moins de 20 mètres des riverains. L'enquête dira si ces contraintes ont été respectées ou non, mais le nuage toxique est allé bien plus loin », Florence Denier-Pasquier, secrétaire nationale de France Nature Environnement



Barrage de Caussade
Le Monde, « Après Sivens, un nouveau barrage attise les tensions », le 16 novembre
« Absence d'intérêt général majeur, besoins surévalués, alternatives pas réellement étudiées, compensations écologiques floues et insatisfaisantes : c'est tout ce qu'il ne faut pas faire ! Voilà pourquoi nous avons décidé d'attaquer ce vieux projet ressorti des cartons », Anne Roques, réseau juridique de France Nature Environnement

Impact carbone de cette Lettre du Hérisson



POINTS DE VUE

Noël au printemps pour les chasseurs

Alors que de nombreuses espèces concernées par la chasse sont menacées, ces derniers mois ont vu se multiplier les annonces et mesures en faveur des chasseurs.

Constat partagé tant par les scientifiques que par les Français eux-mêmes, la biodiversité se porte mal dans notre pays. Il paraîtrait alors légitime et même urgent de retirer de la liste des 64 espèces d'oiseaux chassables la vingtaine dont les populations sont en mauvais état de conservation selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature. Ou de mettre fin aux chasses « traditionnelles » (glu, filets) d'un autre âge. Ou de supprimer la vénerie sous terre et la chasse à courre, symboles de ces pratiques archaïques. N'y pensez même pas : le président de la République semble plutôt déterminé à accorder de nouvelles faveurs au monde de la chasse. Non content d'avoir annoncé la réouverture des chasses présidentielles, il a décidé la baisse de plus de 220 € du prix du permis de chasser national, qui concerne une minorité de chasseurs privilégiés. De plus, le gouvernement a annoncé l'abondement de 10 € de crédits publics par permis existant en faveur d'actions pour la biodiversité initiées par les fédérations. Cela représente plus de 10 millions d'euros pour les fédérations de chasse : si des crédits publics doivent ainsi être alloués, ils devraient être accessibles

à toutes les parties prenantes de la protection de la nature, collectivités, associations, parcs régionaux... et non réservés aux seuls chasseurs.

L'allongement de la durée de chasse de certaines espèces est une autre promesse qui fait fi des lois et de l'état des populations. L'État a été condamné à des dizaines de reprises dans les deux décennies passées pour le non-respect des règles européennes qui visent une bonne conservation des oiseaux : s'engage-t-il pour autant à abandonner ces arrêtés préfectoraux hors la loi ? C'est tout le contraire : sous influence de la Fédération nationale des Chasseurs, qui entend retarder le plus longtemps possible le moment où la chasse d'une espèce menacée sera suspendue, voire de faire rouvrir la chasse des espèces sous moratoire comme le Courlis cendré et la Barge à queue noire, le gouvernement prétend faire changer la loi qui protège ces espèces...

Plus les choses « changent » et plus elles restent les mêmes : les porteurs de fusils conservent immanquablement des privilèges, tandis que le gouvernement

n'accorde aucune oreille à la demande d'un jour sans chasse par semaine pourtant plébiscitée par les Français pour des raisons de sécurité et de partage des espaces naturels évidentes. Et après 18 mois de gouvernement, le président de la République n'a toujours pas daigné rencontrer les associations de protection de la biodiversité. À se demander si le « nouveau monde » annoncé est bien tourné vers l'avenir...

JEAN-DAVID ABEL,
Vice-Président de France Nature Environnement
Responsable du réseau Biodiversité



Ours, loup, lynx : 50 ans de plaidoyer passionné

Il y a près de vingt-cinq ans, en 1992, alors qu'on dénombrait moins d'une dizaine d'ours dans les Pyrénées et que le lynx s'établissait timidement dans les Alpes grâce aux lâchers conduits en Suisse, voilà que débarquait en France, depuis l'Italie et sans l'aide de personne, le loup.

dès lors été attisé par de nombreux acteurs aux motivations diverses...

Les organisations professionnelles, jusqu'alors peu concernées par le sort des éleveurs ovins, ont profité du retour du loup pour faire pression sur l'État. Certains élus, soucieux de conforter leur électorat, se sont montrés plus enclins à faire abattre des prédateurs qu'à apporter de vraies réponses aux difficultés structurelles de l'élevage. Les chasseurs ont apporté avec entrain leur concours à la lutte contre les prédateurs, ennemis de leur gibier. Enfin, la presse régionale a généralement traité le sujet sous l'angle simpliste des « pour » et des « contre ». Si les sondages et l'émotion suscitée par la mort de Cannelle montrent que le public est globalement acquis à la cause des grands prédateurs, on constate également que les idées reçues et les peurs développées au fil des siècles ont laissé des traces.

Dans ce contexte, la politique illisible de l'État, qui ne procède qu'avec timidité aux nécessaires opérations de lâchers, ne contribue aucunement à clarifier la situation et apaiser les tensions. L'ours et le loup sont devenus les boucs-émissaires des difficultés de l'élevage ovin et sont utilisés pour attiser un clivage entre le monde citoyen (qui ne comprendrait rien) et les zones rurales (qui seraient abandonnées).

Un engagement fédéral indéfectible pour trouver une issue

Convaincue que la coexistence avec les grands prédateurs participe de l'acceptation de l'ensemble du monde sauvage, France Nature Environnement a tenu bon. Elle est restée force de proposition, à travers notamment la demande d'expérimentation de nouveaux moyens de protection et le conditionnement de l'indemnisation des dégâts à la mise en place effective de la protection. Chaque fois que ce fut nécessaire, nous avons également été force



▲ Malgré des réticences persistantes, les Pyrénéens sont majoritairement favorables à la présence de l'ours.

d'opposition, en contestant devant les tribunaux les mesures de gestion dépassant le droit et en portant plainte contre tous les actes de braconnage. Enfin, nous nous sommes toujours attachés à diffuser une information aussi objective que possible, notamment vers le grand public et la classe politique.

Il y eut des moments qui nous ont fait vaciller, comme la mort de Cannelle ou encore les saccages des bureaux de nos associations de Lozère et des Hautes-Alpes. Mais ces écueils ont aussi redonné de l'élan à notre plaidoyer pour l'ours, jusqu'à l'heureuse arrivée, il y a quelques semaines, des femelles Sorita et Claverina.

Alors que France Nature Environnement célèbre ses cinquante années d'existence, nous voyons bien que notre action en faveur des prédateurs a servi de rempart. Nous voyons aussi tout ce qu'il reste à construire. En 2019, quels efforts et moyens la société française est-elle prête à allouer à la protection des grands prédateurs ? Sommes-nous simplement encore capables de laisser une place à la grande faune sauvage ? Aujourd'hui comme hier, les réponses viendront du dialogue, de l'écoute et du respect de toutes et tous, vivants humains et non humains...

STÉPHANIE MORELLE,
chargée de mission biodiversité

« Si des crédits publics doivent ainsi être alloués, ils devraient être accessibles à toutes les parties prenantes de la protection de la nature »

Mobilité durable : non, l'électrique n'est pas la solution unique

Si l'électricité est l'une des alternatives aux carburants traditionnels, elle ne peut être la seule, aussi bien du point de vue environnemental qu'économique.

Face aux scandales répétés liés au Diesel, aux émissions de gaz à effet de serre et aux polluants atmosphériques émis par nos pots d'échappement, accélérer le développement des moteurs fonctionnant à des carburants alternatifs est devenu une évidence. Si le véhicule électrique présente des avantages indéniables, son véritable bilan environnemental varie beaucoup selon la source de l'électricité qui l'alimente (renouvelable, carbonée ou nucléaire) et doit tenir compte du lourd impact de sa motorisation et des batteries spécifiques associées.

Cerise sur le gâteau : cette alternative aux énergies fossiles est d'ores et déjà opérationnelle, puisque, contrairement à l'électricité, le bioGNV peut remplacer l'essence dans nos moteurs thermiques.

De fait, des villes soucieuses de la qualité de l'air telles que Nantes, Le Mans, Lille, Bordeaux ou encore Strasbourg ont déjà adopté le GNV pour leurs flottes de bus et de camions bennes, tandis que le secteur du transport de marchandises s'y convertit progressivement. Le développement à grande échelle du bioGNV

nombreux bénéfiques, sa technologie est mature, bien connue des pouvoirs publics et peut nous éviter de tomber dans le piège de la mono-solution électrique. Opérationnel, écologique et plus économique que l'électrique : pourquoi se priver de ce carburant pour les véhicules des particuliers, comme cela se pratique déjà dans en Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Suède et Suisse ?

RAYMOND LANG,
Membre des directoires des réseaux Transports & Mobilités Durables et Énergie de France Nature Environnement



« Le bioGNV peut remplacer l'essence dans nos moteurs thermiques »

Une alternative méconnue et pourtant bien plus intéressante est le gaz naturel pour véhicule (dit « GNV »), qui n'émet quasiment aucune particule fine à l'utilisation. Pouvant être produit localement à partir de déchets organiques ménagers ou agricoles (on parle alors de « bioGNV »), ce carburant participe ainsi au développement de l'économie circulaire dans les territoires et présente dès lors un bilan carbone inférieur de 80 % à celui de l'essence.

doit cependant passer par des incitations fiscales pour que professionnels et particuliers puissent s'équiper, avec pour conséquence immédiate l'amélioration de la qualité de l'air en zone urbaine.

La balle est dans le camp des constructeurs et des décideurs. Le succès de la transition écologique du secteur des transports repose sur la diversification des solutions, permettant d'offrir à chaque besoin rencontré la réponse la plus adaptée. Le développement du bioGNV offre de

Les difficultés de l'acceptation des grands prédateurs

En 50 ans, les éleveurs ovins ont vu leurs pratiques pastorales évoluer profondément. La politique agricole commune leur a en effet imposé le productivisme, l'augmentation de la taille des troupeaux et la réduction des coûts, tout en soumettant leur production à la concurrence internationale. Dans le même temps, les Français se sont peu à peu détournés de la viande de mouton, maintenant des prix bas. Ceci a placé les éleveurs dans une certaine précarité, avec le sentiment de ne pas vivre du fruit de leur travail puisque 80 % de leurs revenus proviennent désormais de subventions. Ce mécontentement a



© C. Joulot

CE POUR QUOI nous nous battons

Année de révoltes et de révolutions, 1968 constitua une étape cruciale pour le mouvement français de protection de l'environnement. C'est en effet le 5 octobre de cette année que fut officiellement créée France Nature Environnement (sous le nom de « Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature » jusqu'en 1989). Tout au long des 50 années qui suivirent, les militantes et militants de la fédération ont été de toutes les luttes, buttant parfois sur la surdité des pouvoirs publics, obtenant souvent de belles victoires à la sueur de leur front.

S'entretenir avec les pionniers français de la protection de l'environnement, c'est la garantie de passer par une belle palette d'émotions, au premier rang desquelles l'admiration ainsi que, parfois, la frustration.

Admiration pour ces femmes et ces hommes qui eurent très tôt la clairvoyance de voir les limites, les contradictions et même les menaces du dévoiement de la notion de « progrès » par le consumérisme naissant des Trente Glorieuses.

Admiration aussi pour leur courage d'avoir tout initié en partant pratiquement de zéro... et frustration de constater qu'en 2019, le monde politique et la sphère économique n'ont toujours pas pleinement raccroché les wagons du « changement de paradigme » dont la nécessité fait encore moins de doute qu'il y a 50 ans...

Dans les années 60, on était cependant encore loin de parler de paradigme. La notion même d'« environnement » au sens où on l'entend aujourd'hui n'avait guère cours. Lorsqu'on interroge les précurseurs qui menèrent les premiers combats associatifs pour la nature, la motivation première qu'ils expriment est avant tout sensible, presque viscérale.

▼ Campagne de la FFSPN pour la protection du bocage, 1974.



« Pourquoi on est devenus protecteurs de la nature ? Parce qu'on a perdu quelque chose. Écrevisses, haies, ruisseaux, papillons, garennes... Tout a basculé à partir des années 50 avec le remembrement, la mécanisation de l'agriculture, les pesticides et les engrais. En l'espace d'une décennie, nous avons vu disparaître presque tout ce qui avait enchanté notre enfance... »

Visiblement épris d'une nostalgie sincère à l'évocation de ces souvenirs, Jean-Pierre Raffin s'exprime cependant avec la sagesse de celui qui a su écouter son cœur et s'enga-

« Ils ne relâchèrent jamais leurs efforts pour faire de FNE ce qu'elle est aujourd'hui »

ger pour une cause à laquelle pas grand monde ne s'intéressait alors. Aujourd'hui retraité très actif, cet enseignant-chercheur en biologie, Président d'honneur de France Nature Environnement, emprunta, comme beaucoup de ses pairs naturalistes ou scientifiques, un pont jeté naturellement entre l'étude du vivant et sa protection.

Dans son témoignage comme dans les archives de la fédération sur lesquelles il veille précieusement reviennent régulièrement quelques événements marquants de l'époque, dont la gravité suscita chez les uns et les autres la décision de s'investir : la construction de l'autoroute A6 à travers la forêt de Fontainebleau en 1958, la première grande marée noire de l'histoire en Bretagne suite au naufrage du pétrolier Torrey-Canyon en 1967, la pollution de plus de 600 km du cours du Rhin à un insecticide qui entraîna la mort de 20 millions de poissons en 1969...

Pour les premiers militants et les associations qu'ils créèrent alors, il s'agissait en premier lieu d'une démarche de défense, dans l'urgence. Il fallait sauver des milieux naturels sensibles qui, complètement déconsidérés par la société en général et les aménageurs en particulier, faisaient les frais de la destruction des haies, de l'assèchement des zones humides, des grands projets autoroutiers ou bien encore de l'explosion de la chimie.



À mesure que les enjeux se précisaient, ces initiateurs réalisèrent bien vite l'importance d'unir leurs efforts pour parler d'une voix plus forte face à une puissance publique alors très centralisée. Initialement prévue en mai 1968, la création de la « Fédération française des sociétés de protection de la nature » (FFSPN) fut

rappelé simplement Jean-Pierre Raffin : « On a été obligé de s'intéresser à l'économie. Constaté ne suffit pas, il faut proposer, agir. »

C'est ainsi que les membres des associations qui agissaient au sein de la FFSPN puis de France Nature Environnement contribuèrent, dès les années 70, à dessiner un modèle de société alternatif à celui de la croissance toute puissante, prédatrice des ressources naturelles. Animés par cette intime conviction qu'un autre monde était possible, ils ne relâchèrent jamais leurs efforts pendant des décennies pour faire de la fédération France Nature Environnement ce qu'elle est aujourd'hui, un mouvement citoyen fort de ses 880 000 militantes et militants s'impliquant aussi bien près de chez eux que dans les instances nationales du débat public.

Sans leur action, leur travail de fourmi au quotidien, sur le terrain, parfois peu visible et pourtant crucial, la société française d'aujourd'hui n'aurait pas tout à fait le même visage. S'il est bien sûr impossible de lister ici tous les combats, les revers et les victoires qu'ils connurent, voici, en quelques lignes, ce pour quoi ils se sont battus, ce qu'ils ont obtenu.

DES PAYSAGES ET UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉS

Dès les débuts de la fédération, comme on l'a vu avec l'affaire de la Vanoise, ses membres auront à cœur de promouvoir et d'améliorer les politiques de mise en protection de territoires remarquables. Ce souci de préservation ne s'arrête cependant pas aux frontières administratives de ces espaces, comme en témoigne par exemple l'implication des associations du mouvement dans la campagne « Loire Vivante » qui, au tournant des années 80 et 90, sauva le fleuve d'un programme de construction de barrages qui l'auraient défiguré.

LE VIVANT RECONNU COMME OBJET DE DROIT

Une fois constituée, la FFSPN eut rapidement à cœur de combler les lacunes du droit français vis-à-vis du vivant. Son lobbying intensif contribua à l'adoption, le 10 juillet 1976, de la première loi française de protection de la nature et des décrets qui suivirent. Imparfaite, cette loi établissait néanmoins la protection du patrimoine naturel comme relevant de l'intérêt général et ouvrait la voie à la reconnaissance du statut d'« êtres sensibles » pour les animaux. Près de 30 ans plus tard, France Nature Environnement s'impliquera activement dans les travaux de la commission particulière qui aboutirent à la Charte de l'environnement en 2005, texte à valeur constitutionnelle qui introduisit notamment le principe de précaution dans le droit français.

Au-delà de ces grands textes, le réseau juridique de la fédération a œuvré au quotidien, dans les tribunaux, pour « donner une voix aux sans voix » et s'assurer que soient respectés les droits de la faune sauvage et des milieux naturels face à des porteurs d'intérêts privés et économiques trop souvent peu scrupuleux.

DES SCANDALES SANITAIRES DÉVOILÉS

Défendre un modèle de société respectueux de l'environnement, c'est également défendre les femmes et les hommes qui y vivent et en dépendent. De la pollution au « Pyralène » dès les années 80 jusqu'aux carburants des navires de croisière à partir de 2017 en passant par notre campagne choc « Le diesel tue » en 2012, les associations du réseau France Nature Environnement ont régulièrement mis sur le devant de la scène des scandales sanitaires négligés ou tout simplement ignorés, forçant les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des citoyens, des ouvriers, des agriculteurs.

< Le Parc de la Vanoise, créé en 1963, est le premier Parc National français.

1968
Création de la FFSPN

1976
1^{re} loi française de protection de la nature

1989
La FFSPN devient FNE

2005
Charte de l'environnement

2007
Grenelle de l'environnement

UNE DÉMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE

Comme le montrent les mobilisations récentes pour le climat et contre les pesticides, s'il est une chose qui n'a pas changé entre 1968 et 2018, c'est bien que la société civile et les citoyens organisés ont toujours une longueur d'avance sur les décideurs dans le domaine de l'environnement. C'est pourquoi le militantisme en faveur de la nature a rapidement revendiqué une meilleure expression des citoyens et des associations à l'amont des décisions. Après avoir gagné la bataille pour l'inclusion du principe de l'étude d'impact dans la loi de 1976, la fédération n'a cessé de lutter pour une meilleure information du public : l'extension du champ de l'enquête publique, des sièges supplémentaires pour les associations dans les instances, la mise en œuvre de « projets de territoire » suite au drame de Sivens en 2014, tragique conséquence de la surdité des pouvoirs publics aux aspirations nouvelles des citoyens, etc.

UNE PLUS GRANDE SENSIBILITÉ DE TOUS À LA NATURE

Dès l'origine de la fédération en 1968, alors que l'Éducation nationale faisait encore défaut dans ce domaine, elle a contribué au développement de l'éducation à l'environnement et à la nature, inscrite dans ses statuts dans la perspective humaniste d'une société supportable et désirable. Déployées sur tous les territoires, les actions de découverte et de sensibilisation sont multiples (animations, sorties nature, formations, publications etc.), de même que les publics touchés (jeunes dans le cadre scolaire ou loisirs, grand public, élus, salariés et dirigeants, etc.). Grâce à leur dynamisme, les animateurs et éducateurs de notre réseau sensibilisent aujourd'hui pas moins de 2 millions de personnes par an à la protection de la nature.

ANTOINE GAILLARD



CHRISTIAN GARNIER

Engagement durable

Il fait partie de ces pionniers qui eurent, dès les années 60, l'intuition et l'imagination de créer un mouvement citoyen dédié à la protection de la nature. Co-fondateur de France Nature Environnement, ingénieur, professeur, militant, Christian Garnier revient pour nous sur l'époque bouillonnante des premiers pas et en quoi le chemin parcouru peut nous éclairer au vu des luttes qui nous attendent encore.

Notre entretien sera interrompu par plusieurs appels urgents arrivant sur une autre ligne. La retraite est pour Christian Garnier une notion d'autant plus relative que ses engagements professionnels et militants se sont toujours construits en symbiose. Œuvrer pour la préservation de notre patrimoine naturel, garant d'un cadre de vie sain et attrayant pour tous, s'imposa en effet très vite comme une évidence au jeune homme qui passa la quasi-totalité de ses vacances d'enfance chez ses tantes et oncles paysans, au pied des Cévennes.

« Mon rapport à la nature est celui d'une génération, peut-être la dernière, à avoir bénéficié de fortes attaches avec le milieu rural. J'ai eu cette chance de vivre la nature autrement que dans les livres, en accompagnant des pêcheurs au large et en dormant souvent à la belle étoile... »

La magie des beaux paysages et de la vie sauvage a largement déterminé le cours de sa vie. Car de l'intérêt naquit bien vite un souci de protection, dans le contexte des années 50 où le rapport à la nature était encore largement utilitaire et anthropocentré.

Son premier combat, dès l'âge de 12 ans, fut contre une pollution des rivières telle qu'on a du mal à l'imaginer aujourd'hui. « À cette époque, en aval des villes et des industries, les rivières ressemblaient souvent à de véritables égouts à ciel ouvert... »

Après avoir imaginé reprendre la ferme de son oncle, le jeune Christian entreprit finalement d'exigeantes études. En parallèle, il s'investit dans la vénérable Société nationale de protection de la nature. Sa formation d'ingénieur puis de sciences politiques et la fréquentation d'étudiants et d'intellectuels d'horizons divers – économie, médecine, sociologie... – l'amènèrent à développer une vision singulière, intégrant conservation, aménagement, politiques publiques...

« C'était une époque de bouleversements tant sociaux qu'environnementaux. En 1964, je me suis donc décidé à fonder avec mes amis un mouvement croisant toutes ces approches, à même de développer un nouveau champ d'action. »

Le « Centre Interdisciplinaire de Socio-écologie - L'Homme et son Environnement » était né. Dans les années qui suivirent, d'autres associations virent le jour et Christian Garnier fut alors en première ligne pour convaincre les uns et les autres de lancer, en 1968, la FFSPN – la Fédération française des sociétés de protection de la nature.

« J'aurais aimé qu'elle se nomme la FFSPNE, pour « Protection de la Nature et de l'Environnement », mais je n'ai pas eu gain de cause à l'époque. »

REPÈRES

1970 : co-rédige le rapport au Premier Ministre « Pour une politique de l'environnement » qui inspirera la création du ministère de l'Environnement en janvier 1971

1970 : fondateur d'ECO-PROJET

1971 - 2007 : directeur de recherches à l'Institut de l'environnement puis professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette

1973 : auteur de « L'environnement démystifié - le dossier français »

1990 - 1995 : vice-président « Environnement urbain » du Bureau européen de l'environnement

1990 : création de la formation professionnelle des Conseillers en environnement urbain

2007 et 2009 : négociateur dans les Grenelle de l'Environnement puis de la Mer pour France Nature Environnement

Une fois de plus en avance sur son temps, il se réjouira donc du changement de nom de 1989, lorsque la fédération deviendra « France Nature Environnement »...

Il ne s'agit pas là d'une simple coquetterie sémantique. L'urbaniste / professeur / chercheur / écrivain aura en effet toujours eu à cœur d'inscrire la protection de la nature dans une démarche globale qu'on appellera « développement durable » et dont il proposera lui-même une évolution : « le développement durable et désirable », plus mobilisateur.

Aujourd'hui, après avoir contribué à tant de moments charnières de l'histoire, Christian Garnier admet une certaine fierté d'avoir participé au changement du regard que la société porte sur son environnement. Cette évolution, il la constate quotidiennement dans la petite commune de Bretagne où il trouve refuge entre deux missions. « Un agenda 21, un sentier naturaliste, un volet paysager dans le plan local d'urbanisme... : toutes ces initiatives sont portées par des élus locaux non écologistes. C'était impensable il y a encore 10 ans. »

Loin de lui la tentation de s'endormir sur ses lauriers, cependant. Ce membre d'honneur de France Nature Environnement garde un regard aiguisé sur les débats actuels et continue de participer à l'évolution des luttes.

« On ne peut faire le développement durable contre les gens, il faut accompagner socialement les évolutions que nous portons. La crise des gilets jaunes est largement due à l'accumulation de « non-prises de décision » dans l'aménagement du territoire, aussi bien par l'État que par les collectivités territoriales, souvent poussés par des lobbies. Le développement soutenable et désirable, c'est aussi un désir fondamental de démocratie. »

C'est avec ce rappel des fondements humanistes du mouvement qu'il a contribué à créer que s'achèvera notre entretien, forcément frustrant au regard d'un parcours si riche. Rendez-vous est pris au prochain tournant...

ANTOINE GAILLARD



« Le développement soutenable et désirable, c'est aussi un désir fondamental de démocratie »